

NOMENCLATURE : 7-1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025

POLITIQUE SPORTIVE -
INSTALLATIONS MUNICIPALES –
MISE A DISPOSITION ET TARIFICATION

Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251008-DLB22_08102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2025

La Municipalité accompagne chaque année plus de 500 associations, et particulièrement dans le domaine sportif.

A ce titre, elle s'appuie sur un patrimoine important et reconnu constitué d'installations sportives de tout type (stades, gymnases, installations de plein air dont une piste d'athlétisme 8 couloirs, dojos et espaces pour la pratique des sports de combat et arts martiaux, salles et bureaux annexes aux installations...) qu'elle met à disposition des associations locales, scolaires et de diverses institutions à titre gratuit, dans un cadre conventionnel le plus souvent conclu par saison sportive.

Ce principe de gratuité, qui doit impérativement être préservé, vise à permettre l'accessibilité et le développement d'un large panel de pratiques sportives, ouvert au plus grand nombre, conformément à la politique sportive développée par la collectivité depuis de nombreuses années en lien avec les acteurs locaux du sport, des loisirs, de l'éducation et de la formation.

Par ailleurs, la collectivité est aussi régulièrement sollicitée par des porteurs de projets sportifs ou autres, extérieurs à la commune et par conséquent au tissu associatif ou scolaire lensois (fédérations, associations, institutions, structures privées...) qui souhaitent bénéficier de la mise à disposition des infrastructures municipales.

Il apparaît donc nécessaire de fixer les conditions d'une politique tarifaire permettant de mettre à la charge des demandeurs visés ci-dessus le coût des mises à disposition, étant précisé que les acteurs locaux restent prioritaires de la mise à disposition des installations sportives municipales.

Le tableau annexé à la présente délibération vient donc fixer le coût horaire applicable par type d'équipement.

Il est précisé qu'à ces coûts horaires et frais administratifs y afférant ainsi définis par équipement, il conviendra d'ajouter le cas échéant les coûts relevant de l'intervention d'agents municipaux, au sens d'interventions spécifiques rendues nécessaires par l'organisation de la mise à disposition (et supplémentaires à celles du personnel habituellement affecté au fonctionnement quotidien de l'installation. Exemples: sécurité de l'équipement en cas de manifestations d'ampleur, installation/désinstallation de matériels spécifiques type dallage pour protection d'une salle, transport de matériels...).

Ce coût horaire moyen, comprenant salaires et charges, est également repris dans le tableau joint à la présente délibération (base 2025).

Il vous est par conséquent proposé :

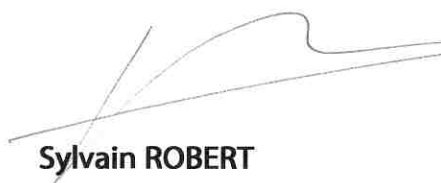
- D'approuver à compter de l'année 2025 les principes généraux ci-dessus et la grille tarifaire annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les recettes à provenir de cette délibération seront reprises au budget de la ville de chaque exercice.

Les commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,


Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,


Michèle MASSET

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 9 OCTOBRE 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 08 OCTOBRE 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 1^{er} octobre 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, M. LEFEBVRE, Mme GLEMBA, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRAET ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mme LAUWERS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Grille tarifaire des équipements sportifs Montants calculés selon la Méthode B.A.P.A. (Coûts Bâtiment / Activité / Personnel / Administratif)			
Installation	Équipement	Coût Horaire en € / TTC	Frais administratifs (Forfait par mise à disposition)
Terrain gazonné honneur + vestiaires			
Stade J. Moulin	Terrain gazonné	90,00 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Terrain d'honneur	90,00 €	19, 50 €
Supplément éclairage	Piste ou terrain	35,00 €	
Terrain gazonné + vestiaires			
Stade Debeyre	Terrain gazonné « Oudjani »	53,00 €	19, 50 €
Stade R. Mazereuw	Terrain gazonné	53,00 €	19, 50 €
Stade G. Carpentier	Terrain gazonné	53,00 €	19, 50 €
Stade J. Wattiau	Terrain gazonné	53,00 €	19, 50 €
Terrain gazonné rugby + vestiaires			
Complexe Léo Lagrange	Terrain gazonné 2	37,00 €	19, 50 €
Terrain synthétique + vestiaires			
Stade J.M. Leclercq	Terrain synthétique	26,00 €	19, 50 €
Stade Debeyre	Terrain synthétique	26,00 €	19, 50 €
Stade Debeyre	Demi-terrain synthétique	26,00 €	19, 50 €
Stade G. Carpentier	Terrain « Cécifoot »	26,00 €	19, 50 €
Terrain 3 Léo Lagrange	Terrain synthétique	26,00 €	19, 50 €
Stade J. Wattiau	Terrain synthétique	26,00 €	19, 50 €
Plaine de jeux avec vestiaires			
Complexe Léo Lagrange	Plaine de jeux	19,00 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Terrain gazonné 4	19,00 €	19, 50 €
Gymnase J. Jaurès	Plaine de jeux	19,00 €	19, 50 €
Stade J. Moulin	Plaine de jeux	19,00 €	19, 50 €
Gymnase (+ 1600 m²) + vestiaires			
Complexe Léo Lagrange	Halle Coubertin	95,00 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Piste Indoor	28,00 €	19, 50 €
Complexe J. Zay	Nouvelle salle	95,00 €	19, 50 €
Gymnase (+ de 600 m²) + vestiaires			
Gymnase J. Jaurès	Grande salle	43,00 €	19, 50 €
Gymnase F. Hochman	Grande salle	43,00 €	19, 50 €
Gymnase R. Tételin	Grande salle	43,00 €	19, 50 €
Complexe J. Zay	Ancienne salle rénovée	43,00 €	19, 50 €
Gymnase (- de 600 m²) + vestiaires			
Complexe Léo Lagrange	Salle de gym tribune	30,00 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Salle de danse dojo	30,00 €	19, 50 €

Complexe L. Faucquette	Salle de danse	30,00 €	19, 50 €
Gymnase F. Hochman	Dojo	30,00 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Salle de boxe	30,00 €	19, 50 €
Gymnase J. Jaurès	Petite salle	30,00 €	19, 50 €
Gymnase J. Jaurès	Salle de gym/dojo	30,00 €	19, 50 €
Salle Claudette Grosse	Petite salle	30,00 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Salle de musculation	30,00 €	19, 50 €
Coût horaire / agent municipal supplémentaire si nécessité		19,50 €	

Équipements spécifiques

Complexe L. Faucquette	Salle de tennis	26,00 €	19, 50 €
Complexe L. Faucquette	Boulodrome	9,00 €	19, 50 €
Complexe L. Faucquette	Javelodrome	9,00 €	19, 50 €
Skate-Park	Skate-Park	10,00 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Piste d'athlétisme + 2 vestiaires	74,00 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Piste d'athlétisme avec éclairage + 2 vestiaires	119,00 €	19, 50 €
Coût horaire / agent municipal supplémentaire si nécessité		19,50 €	

Salles Polyvalentes annexes aux installations sportives Base de calcul réalisée par les domaines (Coût Horaire = surface de la salle X 0,065 €) Arrondi		Coût Horaire en € / TTC	Frais administratifs (Forfait par mise à disposition)
Stade J. Wattiau	Salle de détente	9,00 €	19, 50 €
Stade J.M. Leclercq	Salle de détente	10,50 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange	Bureau « OMS »	1,70 €	19, 50 €
	Chambre d'appel	3,20 €	19, 50 €
	Local Athlétisme	4,20 €	19, 50 €
Complexe Léo Lagrange Halle COUBERTIN	Bureau	1,00 €	19, 50 €
	Bureau « Rugby »	1,00 €	19, 50 €
	Salle de réception	7,00 €	19, 50 €
	Salle de Réunion	4,00 €	19, 50 €
Stade G. Carpentier	Salle de Réunion	8,00 €	19, 50 €
Stade R. Mazereuw	Salle de Billard	15,50 €	19, 50 €
	Salle de détente	3,50 €	19, 50 €
	Salle « Slot »	14,00 €	19, 50 €
	Local associatif	3,50 €	19, 50 €
Stade J. Moulin	Salle de détente	4,00 €	19, 50 €
Stade Debeyre	Salle de détente	2,50 €	19, 50 €
Coût horaire / agent municipal supplémentaire si nécessité		19,50 €	

Equipements dans les écoles Base de calcul réalisée par les domaines <i>(Coût Horaire = surface de la salle X 0,065 €) Arrondi</i>		Coût Horaire en € / TTC	Frais administratifs (Forfait par mise à disposition)
Ecole Basly	Salle Polyvalente	18,50 €	19, 50 €
Ecole Bracke-Desrousseaux	Salle Polyvalente	10,50 €	19, 50 €
Ecole Berthelot	Salle Polyvalente	18,00 €	19, 50 €
Ecole Carnot	Salle Polyvalente	16,00 €	19, 50 €
	Salle de Danse	12,50 €	19, 50 €
Ecole Jean Macé	Salle Polyvalente Filles	18,00 €	19, 50 €
Ecole Pasteur	Salle Polyvalente Filles	36,00 €	19, 50 €
	Salle Polyvalente Garçons	33,50 €	19, 50 €
Ecole Voltaire	Salle Polyvalente	22,50 €	19, 50 €
Ecole Jules Verne	Salle Polyvalente	9,00 €	19, 50 €
Coût horaire / agent municipal supplémentaire si nécessité		19,50 €	

Salle Polyvalente Base de calcul réalisée par les domaines <i>(Coût Horaire = surface de la salle X 0,065 €) Arrondi</i>		Coût Horaire en € / TTC	Frais administratifs (Forfait par mise à disposition)
Salle Louis Albert	Salle de danse	7,50 €	19, 50 €
	Salle Javelot	5,20 €	19, 50 €
	Salle annexe	5,50 €	19, 50 €
Coût horaire / agent municipal supplémentaire si nécessité		19,50 €	